

De quoi vivons-nous ?

Sur l'un des panneaux présentant leur vie au couvent, des carmélites avaient recopié la question d'un petit enfant : « Dis, c'est l'évêque qui te paie ? »

La question est récurrente : « de quoi vivez-vous ? » ; elle est légitime puisqu'elle se pose à nous tous quel que soit notre état de vie. Au reste, cette *Lettre* se fait régulièrement l'écho des soucis concernant les cotisations sociales, mais aussi des enthousiasmes que suscitent les projets de rénovation dans les couvents, signes d'une activité qui se déploie au service de l'Église, et pour lesquels les frères sollicitent votre aide.

Mais la question est elle-même commandée par celle de la vocation : le Seigneur nous trouve-t-il là où il nous attend ? En arrière-fond, la Règle du Carmel, dans son paragraphe consacré au travail (cf. page centrale) invite chaque frère, chaque communauté, à s'interroger : quelle est notre tâche, notre office ? À quel labeur le Seigneur nous trouve-t-il occupés, Lui qui, seul maître de l'activité des hommes, donne à chacun le juste salaire ?

Les différentes contributions de cette *Lettre* essaient d'éclairer quelques aspects de ce discernement, nécessaire pour tenter de rendre compte de notre mode de vie. Pour mieux faire percevoir les enjeux – personnels et communautaires –, les frères Jean de Sainte-Marie et Martin proposent chacun une approche 'au quotidien' ; pour sa part, le frère Marie-Joseph présente divers organismes connus de beaucoup d'entre vous et qui nous aident dans la saine gestion des biens qui nous sont confiés. Le souci de ces biens fait partie intégrante de la mission que le Seigneur nous assigne dans l'Église, et nous devons à cette dernière comme au Christ une responsabilité humble et éclairée pour en rendre compte.

Bonne lecture !

fr Martin – Montpellier





Comme d'honnêtes intendants...

Maison familiale ou lieu public ? Un couvent vit selon la personnalité de la communauté qui y réside, et un tel lieu, nécessairement 'public' pour partie, pourrait vite ressembler à un foyer de travailleurs où chacun compte sur l'administration pour que soit assuré l'entretien du bâtiment. C'est bien la communauté des frères qui lui donne son âme et s'inquiète de son 'enveloppe'.

À Montpellier, couvent urbain d'environ 4200 m² occupant un terrain de près d'un hectare, 17 frères vivent à demeure, ainsi que 4 sœurs carmélites apostoliques occupant une maison indépendante. La communauté héberge en outre un 'familier', ancien jardinier désormais à la retraite.

Voici les 'données brutes' du 10 bis rue Moquin-Tandon ; en quelque sorte, le résumé du dossier 'couvent' que reçoit, au jour de son élection, le prieur du lieu. À charge pour lui d'animer la vie de la communauté qui y réside, d'accompagner pastoralement la vie chrétienne qui s'y développe, en étant attentif aux conditions concrètes dans lesquelles tout ceci se vit, se déploie, se réorganise, projette et réalise.

L'interaction entre le lieu et la vie qu'il permet est forte : tout travail entrepris sur le

bâtiment infléchit ou confirme des habitudes de vie, de prière ; en retour, toute impulsion donnée à la vie spirituelle — qu'il s'agisse du rythme de la communauté ou des activités proposées — doit s'incarner dans la réalité des bâtiments et de leur ouverture sur la ville.

La gestion quotidienne du couvent est donc à plusieurs niveaux. Il s'agit d'abord de pourvoir aux besoins des frères, des sœurs et des hôtes. À Montpellier, c'est un employé laïc qui assure la cuisine : préparation des repas mais aussi achats, réception des dons en nature — il y en a... —, gestion des stocks. La cuisine n'est jamais seulement une activité nécessaire : la table commune — mais aussi la table des hôtes — signifie quelque chose de la vie communautaire que le Seigneur veut pour nous. Plus prosaïquement, c'est un poste important dans la comptabilité, aussi bien pour ce qui regarde la charge salariale que pour les marchandises.

Cette comptabilité est normalisée : ce lourd chantier, qui a occupé les économes durant les années 2003-2005, nous permet désormais de disposer d'un outil pour la gestion, au quotidien, des recettes (salaires et dons, honoraires divers, droits d'auteur etc.) comme des dépenses (alimentation, hygiène, entretien, bureautique, etc.), des projets (installation d'une chaudière ; remplacement de fenêtres)... et des imprévus. Tout y apparaît

et tout est à 'lire' comme réalité de la Providence.

Certes, une part de l'activité des frères est rémunérée comme telle et donc immédiatement repérable : professeurs, auteurs de livres ou collaborateurs de revues, employés aux Éditions du Carmel, ils remettent 'au commun' leur salaire. Mais pour le reste, rien n'est prévisible ni exigible : beaucoup d'apostolats sont rémunérés à la discrétion des demandeurs ; beaucoup d'autres sont par nature non-rétribuables, et tout d'abord les sacrements ! Ceux et celles qui nous soutiennent de leurs dons, contribuent à l'existence d'un lieu de prière et de ressourcement mais aussi attestent de la valeur 'en soi' de la vie religieuse comme signe et présence.

La mise en œuvre d'une comptabilité aux normes nécessite l'aide d'un cabinet professionnel : à Montpellier, une comptable travaille une demi-journée par semaine, ce qui exige du frère économe une régularité et une clarté dans la part qui lui revient.

C'est en effet l'économe qui tient la caisse : soit qu'il fasse les achats par lui-même, soit qu'il délivre aux frères l'argent nécessaire pour les responsabilités qui sont les leurs : sacristie, jardin, ou encore bibliothèque. Mais si le frère économe a l'œil sur les indicateurs comptables, il a pour tâche d'en tenir informés les autres frères dans un esprit de coresponsabilité. Au reste, certains budgets font l'objet de votes en communauté : il en est ainsi de la somme à allouer annuellement à la bibliothèque mais aussi aux aumônes.

Car si les frères vivent pour partie de

dons, ils sont à leur tour invités à partager — et ce partage se fait aussi bien par subventions à des institutions diverses qu'auprès de ceux qui frappent à la porte du couvent pour un sandwich ou un café.

Manger, dormir, se laver, se vêtir : tous besoins auxquels il faut répondre au quotidien ; mais ce quotidien a son cadre, qui requiert une attention toute particulière.

La présence d'une communauté est en effet une réalité pérenne, et il revient aux frères qui, aujourd'hui et pour quelques années, occupent les bâtiments, d'assurer l'avenir du couvent comme lieu de vie et de prière. Au vu de la taille des bâtiments et de leur spécificité, il est clair qu'on 'change d'échelle' en tous domaines : quant aux coûts (la réfection d'une toiture se chiffre en dizaines de milliers d'euros), et quant aux 'cycles' : c'est sur plusieurs décennies que l'entretien des bâtiments est planifié ; les investissements se font à très long termes et justifient des choix (qualité des matériaux, type des installations) différents du 'privé'.

Le conseil d'amis experts dans ces différents domaines est absolument nécessaire, d'autant que les frères sont rarement formés



à de telles tâches. Or envisager des travaux de réfections se chiffrant à plusieurs centaines de milliers d'euros n'est pas sans faire naître chez eux quelque appréhension... d'autant qu'il s'agit de garder constamment à l'esprit que, si le projet et l'entreprise sont nécessaires, tout ceci est à accomplir en tant que gestionnaires de biens qui n'appartiennent pas aux frères ! C'est une œuvre d'Église, dont les frères doivent répondre avec humilité... et compétence.



Saint-Désert – débroussaillage

Dans la même journée, l'économiste peut voir passer une dépense d'ampoule électrique ('écotone', pour 7,40 euros) et une facture d'huissier (vingt-cinq fenêtres, 28 000 euros)... de même, lui parviennent un don déposé à la porterie (10 euros dans une enveloppe avec la mention « pour les carmes »), les honoraires d'un ministère dans un centre diocésain (300 euros) et l'annonce par le Conseil Régional de l'allocation

d'une subvention pour étude d'ingénierie (4970 euros). Le « Seigneur des rentes et des rentiers », comme dit joyeusement sainte Thérèse d'Avila, est dans les petites comme dans les grandes dépenses, dans les modestes gestes de soutien comme dans les subventions – parfois obtenues de haute lutte... – les plus conséquentes.

Dans tous les cas, il s'agit d'y reconnaître l'obole de la veuve : ce don, cette subvention, voire ce salaire, n'est pas tant destiné à nous qu'à l'œuvre



du Seigneur – ce couvent, à la fois modeste et déjà 'lourd' à échelle d'homme, où le Seigneur fait vivre et se rencontrer religieux et laïcs, jeunes et adultes, fervents et 'éloignés'.

« Que les dons offerts par chacun pour te glorifier servent au salut de tous ! » (prière sur les offrandes pour le 16^{ème} dimanche).

Fr Martin, économiste
Montpellier

Sur un chemin de pauvreté

Ce n'est pas choisir de vivre dans la pénurie que de vivre le vœu de pauvreté. Or la pénurie est d'autant plus éloignée de notre propos de vie que nous vivons aujourd'hui dans une société de consommation aux biens abondants, d'acquisition facile.

Vivre le vœu de pauvreté est la réponse à un appel adressé par le Sei-



gneur : il nous invite à nourrir notre liberté en essayant de faire autant qu'il nous est possible la part des choses entre ce qui nous est indispensable et ce qui nous est superflu.

Or ce qui nous est indispensable ne concerne pas seulement notre survie. Certes, un toit, des vêtements décentes, du pain et de l'eau constituent le minimum nécessaire. Mais nous devons aussi discerner quels sont les biens matériels qui nous sont indis-

pensables, pour apporter une réponse réelle et vivante à notre vocation de religieux carmes, dans les conditions que l'histoire et la géographie nous présentent.

Je vais décliner quelques-uns de



ces choix :

- Respecter l'hygiène corporelle et alimentaire selon l'âge et l'état de santé de chacun ; nous soigner et même prévenir certains problèmes de santé par des examens préventifs, des vaccins ;

- Nous chauffer suffisamment ou, au contraire à Kaolack, vivre dans des lieux aérés ; disposer de lieux, de mobiliers et d'outillage adaptés à notre vocation, ainsi qu'à nos différentes missions personnelles et communautaires. Cela signifie avoir :

- Des lieux aménagés pour faciliter le recueillement et la prière ; des cellules adaptées elles aussi au recueillement, mais aussi à la préparation de

nos ministères, ainsi qu'au repos.

- Des lieux de détente communautaire, favorisant les échanges et la joie d'être ensemble ; des sanitaires décentes, accessibles à nos frères âgés, faciles à entretenir ; une cuisine fonctionnelle, elle aussi aisée à entretenir ;

- Dans les couvents où nous recevons du public, nous sommes astreints à des normes de sécurité très contraignantes, et parfois coûteuses ;



Montpellier – travaux de jardin

- Des véhicules, eux aussi aux normes en vigueur, en nombre proportionnel aux besoins concrets de chaque communauté ;

- Des instruments de communication (téléphone, fax, internet) facilement accessibles à chacun des frères ; un outillage informatique nous permettant de préparer notre ministère et de répondre à nos différentes missions ;

- Des outils et des lieux de formation, c'est-à-dire des bibliothèques

« Vous devez vous livrer à quelque travail, afin que le diable vous trouve toujours occupés et que votre oisiveté ne lui permette pas d'avoir quelque accès à vos âmes. [...] Nous avons appris, en effet, qu'il y en a parmi vous qui errent dans l'inquiétude et l'oisiveté. [...] Nous ordonnons donc et nous les conjurons par le Seigneur Jésus-Christ de travailler dans le silence. » Règle du Carmel (extraits)

renfermant des ouvrages nécessaires pour la formation initiale et permanente des frères, des cours universitaires, des sessions diverses selon les nécessités.

Dans tout cela, il est nécessaire de discerner ce qui est effectivement indispensable. Deux instances opèrent ce discernement. La première instance est constituée par le chapitre communautaire pour ce qui concerne la vie de la communauté en tant que telle (ou le conseil provincial pour ce qui engage la Province). La seconde instance de discernement est la conscience du frère, dans un nécessaire dialogue avec son supérieur, pour tout ce qui concerne ses besoins personnels, variables pour chacun selon les époques, les lieux, les missions.

Répondre à l'appel à vivre le vœu de pauvreté ne consiste pas à reproduire un modèle de vie éprouvé une fois pour toutes. Au contraire, cela nous oblige à laisser toujours, dans nos consciences, dans nos réunions communautaires, retentir la question suivante : « qu'est-ce qui m'est, qu'est-ce qui nous est indispensable, pour répondre à ma, à notre vocation de religieux du Carmel ? ».

Cette question constitue une constante qui sert de point de repère, une orientation à suivre. Ceci, dans des situations toujours variables selon les personnes, les lieux et les temps, afin que les religieux, les communautés, cherchent à nourrir leur liberté. Il en va de la vérité du conseil évangélique de pauvreté, qui ne peut être entendu que par un cœur humblement à l'écoute.

Fr Jean de Sainte-Marie - Toulouse

Accompagnés et conseillés

Vous êtes nombreux en France à recevoir des reçus fiscaux pour vos dons grâce à la Fondation des Monastères (FDM) et la Fondation Nationale pour la Protection Sanitaire et Sociale du Clergé de France (FNPSSCF). Des organismes d'aide aux religieux existent aussi en Suisse (Missions intérieures) ou au Québec (ATTIR). Que se cache-t-il derrière ces noms ? Soulevons un coin du voile du côté de la France...

Ils sont là pour nous aider !

Première surprise : il n'y a que très peu de personnes dans ces organismes. La petite équipe de la Fondation des Monastères soutient un grand nombre de religieux, tout d'abord en émettant des reçus fiscaux, ce qui représente un gros travail au quotidien

Mais la Fondation a aussi pour vocation d'accorder aux communautés religieuses des aides financières pour des travaux, et, plus généralement, d'apporter son conseil pour toutes les difficultés rencontrées. Au téléphone, religieux et religieuses peuvent joindre Mme Beauchesne pour un premier conseil, Mme Avignon, remplie d'idées pour trouver des partenariats pour les projets de travaux, Mme Maréchal, très au fait du monde des médias et de la communication, ou encore le Père Achille Mestre pour toute difficulté juridique.

A la Fondation du Clergé de France comme à la Caisse des cultes (la fameuse CAVIMAC) ou à la Mutuelle Saint-Martin, c'est la même disponibilité, toujours avec des

moyens humains et matériels modestes. La devise est la même : se mettre au service des religieux et religieuses, particulièrement en ce qui regarde les dossiers épineux ou particulièrement lourds.

« Y avez-vous pensé ? »

Le Dr. Allain, médecin conseil de la Caisse des Cultes, me disait encore tout récemment que les religieux sont une population presque trop disciplinée, à tel point qu'ils ne pensent pas à demander ce à quoi ils ont droit ! Aussi une tâche primordiale est-elle de nous conseiller et de défendre nos droits, en tous domaines, en prévenant les difficultés : « un camp de jeunes organisé avec des mineurs : avez-vous pensé à faire la déclaration obligatoire auprès de la Jeunesse et des Sports ? Des statuts à réviser : avez-vous pensé à la reconnaissance légale ? Des subventions ou des aides légales refusées par motif de séparation de l'Église et de l'État : savez-vous que la Fondation des Monastères envisage d'engager une procédure contre ces abus souvent constatés ? »

Même sollicitude pour les questions d'assurance maladie et vieillesse. Quelle solution adaptée à nos moyens pour couvrir nos frères ? Les directeurs, tant de la caisse des cultes que de la Mutuelle Saint-Martin, prennent chaque année le temps de faire le point avec nous et de réfléchir aux réponses à apporter aux difficultés à l'échelle de la Province. Quant aux multiples cas pratiques – que faire pour un carme suisse actuellement en Italie ? Un Sénégalais en France ? Un Français au Québec ? –, les secrétaires locales de la Mutuelle, sont là pour nous répondre.

En complément de l'aide apportée par ces fondations d'ampleur nationale, et pour ce qui regarde nos couvents de carmes en France-Sud, de nombreuses personnes se dévouent presque chaque jour pour nos problèmes de contrats de salariés, de baux, d'associations, d'impôts locaux... la liste de ces bénévoles serait longue !



Comment faire des travaux ?

Si les communautés religieuses arrivent à subvenir à leurs besoins quotidiens, comment payer les factures de gros travaux nécessaires ? À vrai dire, et ceci depuis la fondation des Ordres Mendiants, ce n'est possible que grâce à votre générosité. Mais aussi grâce à la générosité de ces fondations et autres organismes. Nous avons pu rénover toute une aile du couvent de Toulouse sur 2 étages, réhabiliter une partie du couvent de Montpellier, commencer les travaux de Kaolack au Sénégal, remplacer une voiture, ou encore faire une installation téléphonique, grâce à ces soutiens. De même pour nos installations sanitaires : les infirmeries du Broussey et de Montpellier bénéficient de ces aides, et des projets pour rénover, remplacer un ascenseur, peuvent être envisagés grâce à ces secours. Un prêt sans intérêt nous a permis d'aménager trois chambres médicalisées, et une subvention servira à réaliser un jour une chambre pour handicapé dans une de nos hôtelleries.

Nos chers aînés !

Comme probablement dans la plupart de vos familles, nous aimons à garder nos aînés chez nous, les entourant de notre affection. Mais, leur dépendance augmentant, des problèmes difficiles se posent. L'aide du médecin-conseil de la CAVIMAC a été précieuse : après avoir visité toutes nos infirmeries, il nous a conseillé pour mieux nous organiser, défendu nos dossiers pour que nous ayons les aides (soutien financier et assistance en personnel), et trouvé des partenariats pour ce que nous ne pouvions assumer nous-mêmes.

En cas de « coup dur », cette sollicitude est encore plus manifeste : un de nos frères nécessitait une prise en charge médicalisée spécialisée de toute urgence, ce qui est à peu près impossible du fait des listes d'attente dans les maisons spécialisées. Or le service médico-social a réussi l'exploit de nous trouver en 48h un lieu d'hébergement, ceci en particulier grâce au dévouement d'une infirmière, Mme Dedieu (sic !).

Oui, notre reconnaissance est grande pour vous tous, bénévoles, salariés, fonctionnaires, qui œuvrez dans ces fondations et pour vous qui venez nous aider dans nos couvents. Nous y voyons la charité en actes. Puisse cette entraide témoigner de l'Évangile en ce monde.

Fr. Marie Joseph, économiste provincial - Montpellier

